

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 14 avril 2018 à Gréolières

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois avril, les membres de l'association « **Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** », domiciliée au 1, avenue François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiery, se sont réunis dans la Salle du lavoir de Gréolières sur convocation du conseil d'administration en date du 9 mars 2018.

Etaient disponibles avec la convocation et sur le site internet du Conseil de développement les documents suivants :

- le rapport d'activité pour l'année 2017
- le bilan financier pour l'année 2017
- le projet de programme d'actions pour l'année 2018
- le budget prévisionnel pour l'année 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par M. Pierre Fabre en sa qualité d'administrateur de l'association. Le secrétariat de l'assemblée générale est assuré par M. René Perier.

Le Président constate que dix-sept sur vingt-six membres à jour de leur cotisation 2017 avec voix délibératives et que la totalité (dix-sept) des membres à jour de leur cotisation 2018 avec voix délibératives sont présents ou représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président de séance rappelle l'ordre de jour :

- 1) RAPPORT MORAL ET RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNEE 2017**
- 2) RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- 3) QUESTIONS DIVERSES**
- 4) PROGRAMME D'ACTIVITES ET BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2018**

Le Président met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

1) Rapport moral et rapport financier pour l'année 2017

René Perier, pour le Bureau du Conseil de développement, présente le rapport moral 2017 de l'association ainsi que le rapport d'activités 2017, reprenant synthétiquement le contenu du document accompagnant la convocation.

L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, le rapport moral ainsi que **le rapport d'activité 2017** qui lui a été soumis.

René Perier, assurant les fonctions de trésorier au sein du Bureau du Conseil de développement, présente le rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2017.

L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, le rapport financier et le report à nouveau de 10 028,48 € qui lui a été soumis et donne quitus au trésorier.

2) Renouveau du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'administration comporte neuf membres actifs renouvelés par tiers chaque année.

Il est procédé à l'appel de candidatures et au vote, afin de remplacer le troisième tiers sortant défini lors de l'Assemblée ordinaire du 26 avril 2012 à Cabris : Mme. Catherine Jacquin, Mme. Nicole Trevet et M. Laurent Parzy.

Il est fait appel à candidatures.

Catherine Jacquin, Nicole Trevet et Laurent Parzy sont candidats.

Les trois candidats : Mme. Catherine Jacquin, Mme. Nicole Trevet et M. Laurent Parzy sont élus à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration désigné par l'assemblée générale ordinaire s'établit comme suit :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| - Monsieur AMOUR Stéphane | - Madame CAMPODONICO Geneviève |
| - Monsieur FABRE Pierre | - Madame JACQUIN Catherine |
| - Monsieur MARTOUZET Ivan | - Monsieur PARZY Laurent ; |
| - Monsieur PERIER René | - Madame SIMON Françoise ; |
| - Madame TREVET Nicole. | |

3) Questions diverses

Ont été abordés (cf. compte-rendu) :

- La notion de correspondants du Conseil de développement du Parc et l'abandon de l'idée d'un statut spécifique pour ce type d'adhérents. L'Assemblée conforte l'idée que tous les membres actifs sont de fait les correspondants du Conseil de développement dans leurs communes. Comme cela a été recommandé lors de l'évaluation du CdD, un effort particulier d'animation du réseau des membres actifs est à engager.
- La nécessité de la poursuite voire du renforcement du travail de terrain de communication et de mobilisation autour des événements du Conseil de développement et du Syndicat mixte du Parc.

4) Programme d'activités et budget prévisionnel pour l'année 2018

Chaque membre « référent » des groupes de travail du Conseil de développement présente le projet de programme d'activités 2018 en vidéo projection. Le diaporama reprend le contenu du document accompagnant la convocation.

Après discussions et délibération, **le programme d'actions 2018 est adopté à l'unanimité.**

Après présentation de deux versions alternatives de projet de budget prévisionnel de l'exercice 2018, **l'assemblée générale valide le projet de budget prévisionnel V2 arrêté à l'équilibre à 35 900 €.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire de séance.

Le président de l'AGO

Pierre Fabre

Le secrétaire de l'AGO

René Perier